

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2016

Présents : ABADIE Aline - COMBESCOT Jean-François - COURREGES Marie-José - DASTE Sophie - DINTRANS Louis - DUBOSQ Patrick - LAGRANGE Annie - LASSARRETTE Alain - LENDRES Jérôme - NAPROUS Michel - PAPOT Dominique - PLENACOSTE Francis - POINSOT-DARGAIGNON Magali.

Absents : JOUANOLOU Maryse (procuration : S. DASTE) PARROT Jean-Louis.

Secrétaire de Séance : DINTRANS Louis.

1. Subventions aux associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de réserver 12 000 euros à l'article budgétaire consacré aux subventions associatives.

Il est décidé à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2016 :

- 1- Amicale des Anciens Combattants : 250 euros
- 2- Amicale Pongiste d'Andrest : 300 euros
- 3- Andrest Amitié : 800 euros
- 4- Andrest Sports Loisirs : 500 euros
- 5- Association Pêcheurs d'Andrest : 300 euros
- 6- Banque Alimentaire Hautes-Pyrénées : 300 euros
- 7- Coopérative scolaire : 700 euros
- 8- Sapeurs-Pompiers d'Andrest : 700 euros
- 9- Entente Bazet-Andrest : 700 euros (100 euros de ce montant seront destinés à l'école de rugby)
- 10- Foyer Laïque : 2200 euros
- 11- Association Elan Pyrénéen : 350 euros
- 12- Les Amis de l'Histoire d'Andrest : 400 euros
- 13- Vic-Montaner Gérontologie : 600 euros
- 14- Association Animation Andrest : 2200 euros
- 15- ADMR (Aide à domicile en milieu rural) : 200 euros

TOTAL : 10 500 euros

Le solde sera utilisé en cas de subvention exceptionnelle ou afin d'équilibrer le budget en fin d'exercice.

2. Modification du règlement du lotissement « Les Chênes ».

Monsieur le Maire propose au Conseil au Conseil d'approuver la modification du règlement du lotissement « Les Chênes » dans son permis d'aménager initial afin de pouvoir y implanter une micro-crèche intercommunale.

Un paragraphe sera rajouté au règlement comme suit :

« Le lot A cadastré Section B Parcelle 868 pourra accueillir des constructions dédiées aux services publics et d'intérêt collectif. »

Le Conseil approuve cette modification à l'unanimité.

3. Modification des tarifs de l'ALAE.

Madame COURREGES évoque l'augmentation des tarifs du prestataire de repas de cantine ainsi que la légère hausse des prix à la consommation.

Ces deux facteurs soulèvent la question d'une légère réévaluation des tarifs de l'ALAE pour à partir de la rentrée 2016 (+5 centimes : garderie, +10 centimes : cantine)

Il est proposé au Conseil d'adopter les tarifs suivants :

QUOTIENT FAMILIAL	GARDERIE			PAUSE MERIDIENNE	
	Matin	Soir	Mercredi midi	Cantine	Garderie
0 - 500	0,45 €	0,45 €	0,45 €	2,90 €	0,20 €
500 - 900	0,55 €	0,55 €	0,55 €	2,90 €	0,25 €
900 - 1200	0,65 €	0,65 €	0,65 €	2,90 €	0,30 €
>1200	0,75 €	0,75 €	0,75 €	2,90 €	0,35 €

Le repas par adulte est fixé à 4.25 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition.

4. Traité de libre-échange transatlantique(TAFTA et CETA).

Monsieur le Maire évoque la rencontre qui s'est tenue préalablement à la réunion du Conseil Municipal.

Le collectif STOP TAFTA 65 a présenté devant les élus et des administrés : la genèse, les négociations en cours et les éventuelles conséquences de la mise en place du traité de libre-échange transatlantique (TAFTA) entre les Etats-Unis et l'Union Européenne (UE).

Il s'avère que la négociation des traités TAFTA et CETA (libre échange entre le Canada et l'UE) par la Commission européenne pourrait avoir un impact négatif sur la vie des collectivités territoriales pour plusieurs raisons :

-la négociation a lieu à huis clos par des membres non élus travaillant pour la Commission européenne d'où un manque de transparence et de légitimité.

-les multinationales pourraient attaquer judiciairement les collectivités dans leurs choix (marchés publics : fin de la clause sociale, des circuits courts). Une cour arbitrale privée (non issue des institutions publiques) déciderait du sort de tels litiges.

-la remise en cause des normes en vigueur vers un système uniformisé *a minima* fragiliserait les acquis sociaux, la qualité des produits, les PME, le secteur agricole français, la protection de l'environnement et de la santé.

-la perte de recettes fiscales pour les territoires mis en concurrence avec des réglementations inspirées de la législation nord-américaine engendrerait un appauvrissement des services rendus aux usagers et une privatisation des services publics.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité déclare symboliquement la commune d'Andrest « zone hors TAFTA et hors CETA ».

Il est demandé un arrêt des négociations du TAFTA, un rejet de l'accord CETA et l'ouverture d'un débat national impliquant les citoyens et les collectivités sur la politique commerciale de l'UE et de la France.

5. Installation d'une borne de recharge de véhicules électriques.

Monsieur DINTRANS explique le lancement du projet de déploiement d'un service départemental de recharge de véhicules électriques.

Le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 65) demande à la commune de lui transférer la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques ».

Le but de cette opération est de réaliser sur la commune d'Andrest un point de recharge pour véhicules électriques (borne habilitée pour recharger deux voitures) pour un prix raisonnable (2000 € : borne à charge accélérée aux frais de la municipalité).

Le SDE 65 assurerait à ses frais l'entretien des bornes et la commune réglerait les frais d'électricité.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet et décidera dans les prochaines semaines le site d'implantation de la borne de recharge.

6. Bulletin municipal :

Monsieur LENDRES annonce que le prochain bulletin municipal sera distribué en fin d'année scolaire (juin).

Un effort sera fait afin de limiter les coûts d'édition en sollicitant des devis auprès d'autres prestataires.

La possibilité d'insérer le bulletin sur le site Internet de la commune permettra aussi une plus large diffusion des informations municipales.

7. Pose d'un nouveau conteneur de recyclage solidaire :

Monsieur PLENACOSTE lit un courrier de la Ligue contre le cancer qui propose l'installation d'un conteneur afin que les habitants puissent y déposer des vêtements, des accessoires de mode, des chaussures et du linge de maison dans un but solidaire : aider la Ligue contre le cancer.

Ces conteneurs seront vidés par la SARL Philtex qui rémunèrera la Ligue en fonction du poids constaté à chaque levée du conteneur.

L'argent reçu par la Ligue financera la recherche médicale, l'aide aux malades, la prévention et le dépistage de la maladie.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette initiative et autorise le Maire à signer la convention de mise en place du conteneur.

8. Réseau d'assainissement :

Monsieur le Maire présente aux élus le projet de convention à conclure entre les communes d'Andrest et Siarrouy concernant la constitution d'un groupement de commandes de personnes publiques afin de passer un marché pour diagnostiquer le réseau d'assainissement des deux collectivités.

Le but de cette convention est de localiser, via un diagnostic clair et précis, les dysfonctionnements sur le réseau d'assainissement local afin que la station d'épuration ne réceptionne plus de grandes quantités d'eaux parasites.

Cette démarche, encouragée par la Préfecture, permettra d'améliorer l'efficacité du réseau et de ménager la charge épuratoire de la station.

La commune de Siarrouy sera le coordonnateur du groupement. La commune d'Andrest sera étroitement associée à cette démarche.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la démarche et autorise le Maire à signer la convention de groupement et tout autre document relatif à cette affaire.

La séance est levée à 23h15.